



La médiathèque propose d'accueillir vos classes de la maternelle au collège tout au long de l'année scolaire.

La bibliothèque propose d'accueillir vos classes de la maternelle au collège tout au long de l'année scolaire. Différentes formules d'accueil sont possibles : - Visite découverte : Visite unique destinée à présenter la médiathèque et ses ressources.

- Visite thématique : Projet partagé dont le contenu sera élaboré en concertation bibliothécaire/enseignants.

- Visite d'exposition ou d'actions culturelles : Chaque année la médiathèque de Meyrargues accueille des expositions et des manifestations culturelles. Les visites et ateliers se font sur inscription.

Pourquoi accueillir les classes à la médiathèque ?

- Faire découvrir le lieu, son fonctionnement et ses règles
- Développer la lecture plaisir, donner le goût et le désir de lire.
- Permettre l'expression des impressions de lecture et partager des émotions autour des livres
- Susciter l'envie de revenir à la médiathèque de manière individuelle ou familiale
- Faire découvrir la diversité et la richesse de la littérature jeunesse
- Sensibiliser à la culture artistique, cinématographique et musicale
- Former à l'exploitation des ressources et à la manipulation des documents vers un usage autonome
- Former à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication
- Favoriser l'ouverture culturelle
- Chaque classe peut bénéficier de 5 accueils en médiathèque durant l'année scolaire.

**Horaires** L'accueil des classes s'effectue à partir de la dernière semaine de septembre. Sous réserve d'une demande préalable et d'un créneau horaire disponible, l'accueil des classes se fait pour l'école maternelle le vendredi, entre 9h00 et 11h00, pour l'école élémentaire le jeudi et vendredi, entre 14h00 à 16h00, pour les collèges le mardi entre 14h00 et 16h00.

Pour réserver vos créneaux lectures, s'adresser à  
[mediatheque@meyrargues.fr](mailto:mediatheque@meyrargues.fr)

### **Conditions**

Les livres, bandes dessinées, périodiques jeunesse peuvent être empruntés à raison de 30 documents au maximum par classe pour une durée de 8 semaines. La médiathèque se réserve le droit de demander un retour plus rapide des documents en fonction des demandes d'autres lecteurs. Les CD et DVD sont exclus du prêt pour des raisons d'ordre juridique. Une liste des documents empruntés est établie et remise à l'enseignant. Tout document perdu ou détérioré doit être remplacé à l'identique dans les plus brefs délais.

### **Annulation des rendez-vous :**

Tout contretemps ou annulation de rendez-vous doit être annoncé le plus tôt possible. Tout rendez-vous non honoré et non justifié par l'enseignant pourra entraîner la suppression de l'ensemble des créneaux qui lui ont été réservés. Remplacement des rendez-vous annulés : Une nouvelle date sera proposée dans la limite des possibilités des plannings.